

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Le Président

75014 PARIS

Nice, le

20 JUIN 2018

Madame la Secrétaire générale,

J'ai bien reçu les pétitions de vos adhérents, à la suite de la campagne organisée par la Ligue de Défense des Conducteurs, pour le droit des Départements de maintenir la limitation de vitesse à 90 km/h sur le réseau secondaire au lieu des 80 km/h imposés par le Gouvernement à compter du 1^{er} juillet 2018.

Le Département des Alpes-Maritimes n'a pas manqué d'adopter, en séance du 18 mai 2018, une motion demandant au Gouvernement de renoncer à la mise en œuvre de cette mesure.

Dans cette perspective, je vous remercie de communiquer ces informations à vos adhérents.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Charles Ange GINESY

Bien cordicetement